

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 18 janvier 2021, à 20 h 00, en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers suivants: M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Monsieur Guillaume Desnoyers est absent.

ORDRE DU JOUR

Points pour délibération

1 Assemblée de décembre 2020

- 1.1 Adoption du procès-verbal la séance extraordinaire du 1 décembre 2020, 19 h
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020, 19 h
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, 19 h 30
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 à 20 h

2 Assemblée du 18 janvier 2021

- 2.1 Liste des comptes à payer
 - 2.1.1 Liste des comptes à payer 2020
 - 2.1.2 Liste des comptes à payer 2021

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 3.1.2 Gala méritas de l'École secondaire Paul-Germain-Ostiguy
 - 3.1.3 Adoption du règlement numéro 870-20 modifiant le règlement numéro 863-20 concernant les animaux
 - 3.1.4 Demande de commandites – Fondation Pro-Études
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Autorisation de dépenses courantes prévues au budget 2021 en matière de voirie et autres - Autorisation de préparer et envoyer les appels d'offres ou demande de soumission pour des projets d'entretien
 - 3.2.2 Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Adoption budget révisé 2021 – Déficit d'exploitation
 - 3.2.3 Annulation des soldes résiduels suite à la réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunts financés de façon permanente

- 3.2.4 Adoption de la politique des conditions de travail des employés municipaux
- 3.2.5 Offre de services professionnels pour assistance technique et administrative 2021

4 Sécurité publique

- 4.1 Service des Incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Remplacement de deux ponceaux – Rangs Casimir et St-Charles – Décompte progressif Numéro 3 et autorisation de paiement (Réception provisoire)
 - 5.1.2 Remplacement d'un ponceau rang Casimir – Décompte progressif numéro 4 (Réception définitive)
 - 5.1.3 Résultats des soumissions pour le lignage et marquage 2021

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Rapport d'émissions de permis 2020
 - 7.1.2 Dérogation mineure pour le 107 A et le 115, route 235

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Dépôt du rapport annuel de la Bibliothèque Ruth Benoit - Autorisation de versement de la contribution financière à la Bibliothèque Ruth Benoit
 - 8.1.2 Demande de subvention auprès d'Emplois d'été Canada
 - 8.1.3 Entente intermunicipale entre la Ville de Farnham et la Municipalité d'Ange-Gardien Activités de l'aréna Madeleine-Auclair
 - 8.1.4 Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles

- 8.2.1 Projet de patinoire multisports couverte
 - Demande de soumissions / Offres de services pour services professionnels

9 Divers & affaires nouvelles

RÉSOLUTION 01-001-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre à 19 h 00.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-002-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE À 19 H

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-003-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE À 19 H 30

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-004-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE À 20 H

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-005-20

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2020

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés directs	139 579,31 \$
▪ Fournisseurs :	312 263,86 \$
▪ Salaires :	50 923,15 \$

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-006-21 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2021

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	130 873,99 \$
------------------	---------------

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les déclarations des intérêts pécuniaires de Monsieur Yvan Pinsonneault et Monsieur Rhéal Grenier sont déposées à la présente séance ordinaire du conseil.

RÉSOLUTION 01-007-21 GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY

Considérant la demande de commandite de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy pour le Gala Méritas qui se tiendra le 26 mai 2021, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M.

Benoit Pepin et résolu d'offrir une bourse de 150 \$ à un(e) étudiant(e) de l'école Paul-Germain-Ostiguy, provenant d'Ange-Gardien et s'étant démarqué(e) au cours de l'année.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-008-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 870-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 863-20 CONCERNANT LES ANIMAUX

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le règlement numéro 870-20 modifiant le règlement numéro 863-20 concernant les animaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-009-21

DEMANDE DE COMMANDITES – FONDATION PRO-ÉTUDES

Considérant la demande d'aide financière de la Fondation Pro-études, adressée à la municipalité d'Ange-Gardien, dans un contexte de pandémie, où il est plus difficile d'organiser des levées de fonds et/ou certains donateurs importants pouvant éprouver des difficultés financières;

Considérant que la Fondation Pro-études répond à des besoins dépistés par le milieu scolaire, en ergothérapie, en orthophonie et en support aux familles par son programme « L'enfant s'éveille ... s'émerveille »;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien recueillait habituellement des dons lors de l'activité « Plaisirs d'hiver » pour soutenir ledit programme;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien invitera ses citoyens et entreprises, lors d'une période de levée de fonds à déterminer en février/mars 2021, à contribuer au programme « L'enfant s'éveille... s'émerveille ».

Il est également résolu que la Municipalité double le montant qui sera recueilli dans le cadre de cette levée de fonds, jusqu'à un maximum à déterminer.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-010-21

AUTORISATION DE DÉPENSES COURANTES PRÉVUES AU BUDGET 2021 EN MATIÈRE DE VOIRIE ET AUTRES ET AUTORISATION DE PRÉPARER ET ENVOYER LES APPELS D'OFFRES OU DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR DES PROJETS D'ENTRETIEN

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le directeur des Services techniques ou la directrice générale à procéder à des demandes d'offres de services pour les dépenses courantes en matière de travaux publics et à procéder à la préparation interne ou externe des documents d'appels d'offres ou demandes de soumissions pour des projets d'entretien et de procéder à l'envoi de ceux-ci, selon les normes établies en matière d'appel d'offres, pour les travaux prévus en 2021.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-011-21
OFFICE D'HABITATION HAUTE-YAMASKA-ROUVILLE – ADOPTION BUDGET
RÉVISÉ 2021 – DÉFICIT D'EXPLOITATION**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accepter le budget 2021, de l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville et d'autoriser le versement de la contribution de la Municipalité d'Ange-Gardien, pour l'ensemble immobilier numéro 2198, au montant de 2 799 \$ pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-012-21
ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES SUITE À LA RÉALISATION COMPLÈTE
DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FINANCÉS DE FAÇON
PERMANENTE**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Considérant qu'une partie de ces règlements ont été financés de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, y approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien modifie les règlements identifiés à l'annexe suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « montant de la dépense réelle » et « montant financé » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité d'Ange-Gardien informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés ci-après ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Municipalité d'Ange-Gardien demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-013-21

ADOPTION DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Considérant que la Politique des conditions de travail des employés de la Municipalité d'Ange-Gardien nécessite d'être modifiée, notamment pour y intégrer différentes dispositions des normes du travail;

Considérant que la Politique des conditions de travail des employés de la Municipalité d'Ange-Gardien, 01 janvier 2021, a fait l'objet de discussions et d'échanges;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter la Politique des conditions de travail des employés de la Municipalité d'Ange-Gardien, 01 janvier 2021, et que ses dispositions soient rétroactives au 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-014-21

OFFRE DE SERVICES POUR ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE 2021

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à retenir les services de la firme Tetra Tech inc. pour la fourniture d'expertises techniques et administratives pour l'année 2021 pour certains dossiers nécessitant l'implication d'un ingénieur, selon l'offre de service soumis le 15 janvier dernier, à taux horaire, jusqu'à concurrence de 20 000 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 01-015-21

REMPACEMENT DE DEUX PONCEAUX/RANGS CASIMIR ET SAINT-CHARLES – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 3 ET AUTORISATION DE PAIEMENT - 2020

Suite à la recommandation de paiement reçue de la compagnie Tétra Tech QI inc. en date du 15 décembre dernier, pour le projet de Remplacement de deux ponceaux sur les rangs Casimir et Saint-Charles, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3, au montant de 17 487,03 \$, taxes incluses, à Excavation St-Pierre & Tremblay inc.
- d'accepter provisoirement les travaux effectués.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-016-21

PONCEAU RANG CASIMIR – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX – (PAVAGE 2020)

Suite à la recommandation de la compagnie Tétra Tech QI inc. en date du 16 novembre dernier, pour le projet de Remplacement d'un ponceau sur le rang Casimir, il est proposé par M. Benoit

Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'entériner le paiement de 7 315,97 \$, effectué le 22 décembre 2020 et de procéder à l'acceptation finale des travaux

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-017-21 RÉSULTATS POUR LE LIGNAGE ET MARQUAGE DE 2021

Considérant que des soumissions ont été demandées sur invitation et ont été ouvertes le 17 décembre dernier, pour le lignage et marquage des chaussées sur le territoire de la Municipalité;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

ENTREPRENEURS	PRIX AVEC TAXES
Lignes Maska	38 422,15 \$
Lignco Sigma inc.	57 237,03 \$
Marquage et Traçage Québec	35 673,06 \$

Considérant que la soumission de Marquage et Traçage Québec doit être rejetée dû à l'absence d'un document demandé au devis dont l'absence entraîne automatiquement le rejet de la soumission;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Lignes Maska, au montant de 38 422,15 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ÉMISSIONS DE PERMIS 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport d'émissions de permis pour l'année 2020.

RÉSOLUTION 01-018-21 DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 3 517 602 ET 3 517 606 AUX 107 A ET 115 ROUTE 235

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) par les propriétaires des 107 A et 115, route 235 afin de rendre conforme le lotissement de deux

lots ne respectant pas la largeur minimale continue (m);

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et les éléments pris en considération, à savoir :

- La demande des requérants des 107 A et 115, route 235, souhaitent effectuer une opération cadastrale sur les lots 3 517 602 et 3 517 606;
- Que le comité juge que les requérants subissent un préjudice sérieux, puisque l'accès à une rue publique est très limité présentement pour ces lots;
- Que le comité juge que les requérants circulent déjà depuis longtemps dans la même entrée charretière et qu'une servitude de passage est présente depuis 1989 sur le lot 3 517 606;
- Qu'un des deux lots est actuellement enclavé et qu'aucun ouvrage en lien avec un permis de construction ne peut lui être délivré, tel un projet d'installation, de construction, de transformation, d'agrandissement, d'addition de bâtiments ou d'excavation;
- Que les propriétaires voisins du projet ne semblent pas subir de préjudice, puisque les propriétaires circulent déjà dans cette entrée charretière depuis longtemps;
- Que les demandeurs modifieront leur servitude de passage no. 202585 et la clôture existante afin de mieux les adapter à la circulation des véhicules dans le secteur à l'avenir;
- Que les propriétaires s'engagent à démolir ou déplacer la remise commerciale non conforme avant d'obtenir leur permis de lotissement pour rendre l'implantation dudit bâtiment accessoire conforme;
- Que les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du plan d'urbanisme, qui vise à reconnaître les activités commerciales existantes.

En conséquence, et suite aux recommandations du CCU, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- D'approuver, pour la parcelle de lot 3 517 602 (6 400 565), la diminution de la largeur minimale continue (m) à 5 m, au lieu de 25 m, comme stipulé à l'article 5.3, tableau page 5-2 du règlement de lotissement numéro 618-05;
- D'approuver, pour la parcelle de lot 3 517 606 (6 400 564), la diminution de la largeur minimale continue (m) à 10,24 m au lieu de 25 m, comme stipulé à l'article 5.3, tableau page 5-2 du règlement de lotissement numéro 618-05.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 01-019-21

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL ET AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport annuel de la bibliothèque municipale pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le versement de la subvention accordée à la Bibliothèque Ruth Benoit pour la saison 2021, à raison de 8 750 \$ au mois de janvier 2021 et de 8 750 \$ au mois de juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-020-21
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, à procéder aux démarches nécessaires à la demande de financement de cinq (5) emplois d'animateurs pour le camp de jour 2021 auprès d'Emplois d'été Canada.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-021-21
ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE FARNHAM ET LA
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN – ACTIVITÉS DE L'ARÉNA MADELEINE
AUCLAIR**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien approuve l'entente avec la Ville de Farnham pour les activités 2020-2021 tenues à l'aréna Madeleine-Auclair;

Que le maire, M. Yvan Pinsonneault et la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien tous les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-022-21
PROGRAMME D'INCITATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le *Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles*, pour l'année 2021, avec les modifications apportées et d'abroger la résolution numéro 12-308-20.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-023-21
PROJET DE PATINOIRE MULTISPORT COUVERTE – DEMANDE DE SOUMISSIONS
POUR OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELLES**

Dans le cadre du projet de patinoire multisport couverte, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser la directrice générale à demander des offres de services professionnelles pour ce projet, tel que requis à la Politique de gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-024-21
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire